



MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 21-2022

AU CONSEIL COMMUNAL

Demande d'un crédit d'étude pour le Stade du Censuy: rénovation du bâtiment existant, extension de la buvette et sa mutualisation avec un réfectoire scolaire, réfection du terrain principal et de son éclairage ainsi que la transformation du terrain E en terrain synthétique.

Réponse de la Municipalité au postulat Jean-Marc Dupuis et Frédérique Beauvois intitulé « Stade du Censuy – Des infrastructures saines et adaptées aux besoins » ainsi qu'au postulat Frédérique Beauvois intitulé « Au chaud et au sec : quelle offre pour nos élèves du secondaire ? »

Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :

Mercredi 1^{er} juin 2022, à 19h,

Buvette du Censuy

Préavis déposé au Conseil communal le 19 mai 2022

PRÉAVIS N° 21-2022

Demande d'un crédit d'étude pour le Stade du Censuy: rénovation du bâtiment existant, extension de la buvette et sa mutualisation avec un réfectoire scolaire, réfection du terrain principal et de son éclairage ainsi que la transformation du terrain E en terrain synthétique

Réponse de la Municipalité au postulat Jean-Marc Dupuis et Frédérique Beauvois intitulé « Stade du Censuy – Des infrastructures saines et adaptées aux besoins » ainsi qu'au postulat Frédérique Beauvois intitulé « Au chaud et au sec: quelle offre pour nos élèves du secondaire ? »

Sommaire

1. Préambule	2
2. Contexte général.....	2
3. Occupation des lieux.....	3
4. Etat actuel du stade du Censuy	3
4.1. Bâtiment	3
4.2. Terrains et éclairage.....	3
4.3. Situation des réfectoires scolaires à Renens.....	4
5. Définition du projet.....	5
5.1. Bâtiment	5
5.2. Terrains et éclairage.....	5
5.3. Evolution du projet du bâtiment.....	5
6. Installations provisoires	6
7. Désignation des mandataires	6
7.1. Bâtiment	6
7.2. Terrains et éclairage.....	6
8. Devis et calendrier	7
8.1. Honoraires	7
8.2. Calendrier	7
9. Incidences financières	7
9.1. Dépenses déjà engagées.....	7
9.2. Investissement.....	8
9.3. Plan des investissements	8
9.4. Coût du capital.....	8
9.5. Coût de fonctionnement.....	8
10. Conclusion de la Municipalité.....	8

Renens, le 9 mai 2022

AU CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal la demande de crédit d'étude pour la rénovation et le réaménagement du bâtiment des tribunes du stade du Censuy, ainsi que pour l'agrandissement de la buvette existante et sa mutualisation avec un réfectoire scolaire. Ces travaux figurent depuis plus de cinq ans au plan des investissements et certains éléments du programme proposés ont également été demandés par voie de postulat.

Il comprend également l'étude pour la réfection du terrain principal de football et le remplacement de son éclairage, ainsi que l'étude pour la transformation du terrain « E » actuellement en herbe par un terrain synthétique.

Le crédit demandé de CHF 383'100.- TTC couvre les études du projet détaillé jusqu'aux offres rentrées en vue d'une demande de crédit d'ouvrage.

2. Contexte général

Si le projet initial a été justifié par l'état général des bâtiments, différents besoins et demandes ont orienté la définition des études vers un traitement global des problématiques rencontrées.

Les études proposées devront donc répondre non seulement au besoin de rénovation des infrastructures, soit à la préservation du bâti et des terrains, mais également aux questions soulevées par deux postulats ainsi que par les besoins en places de réfectoire établis.

Le site sportif du Censuy, construit en 1977 pour les besoins du FC Renens, comprend aujourd'hui les éléments suivants:

- un bâtiment de trois niveaux:
 - le sous-sol qui abrite des vestiaires et des locaux techniques;
 - le rez-de-chaussée qui abrite des vestiaires, la buvette et des locaux techniques;
 - la tribune couverte d'une capacité de 666 places;
- quatre terrains de football:
 - terrain « A » principal en herbe de 6'400 m²;
 - terrain « B » synthétique de 4'500 m²;
 - terrain « C » en herbe de 4'050 m²;
 - terrain « E » en herbe de 1'000 m².

Un grand nombre de ces éléments nécessitent aujourd'hui des rénovations lourdes pour répondre non seulement aux besoins des utilisateurs, des standards de confort mais également d'utilisation de locaux actuels.

Parallèlement à l'avancement du projet de rénovation, deux droits d'initiative ont été déposés au Conseil communal:

- postulat Jean-Marc Dupuis et Frédérique Beauvois intitulé « Stade du Censuy – Des infrastructures saines et adaptées aux besoins » en date du 8 octobre 2020;
- postulat Frédérique Beauvois intitulé « Au chaud et au sec : quelle offre pour nos élèves du secondaire ? » en date du 4 février 2021.

En outre, des besoins toujours plus pressants en termes d'accueil parascolaire (réfectoire) ont été identifiés par les services concernés.

3. Occupation des lieux

Une convention d'utilisation des infrastructures, réactualisée en 2011, lie la Ville de Renens au FC Renens. C'est à ce jour le seul utilisateur du bâtiment.

Elle précise en particulier les points suivants:

- la Ville met à disposition du FC Renens les terrains de football, la tribune, les vestiaires et les locaux annexes;
- le FC Renens est considéré comme l'utilisateur principal des infrastructures;
- les établissements scolaires de Renens, pour leurs activités, et la Ville, pour des manifestations d'intérêt public, peuvent également utiliser ces infrastructures;
- l'entretien des terrains et des locaux sont à la charge de la Ville. Le FC Renens prend en charge 25% des frais d'éclairage.

Créé en 1912, le FC Renens compte actuellement:

- 28 équipes;
- 511 membres;
- 45 entraîneurs.

Le FC Renens réalise 60 séances d'entraînement par semaine.

4. Etat actuel du stade du Censuy

4.1. Bâtiment

Bien que le bâtiment ait été entretenu régulièrement, son état actuel nécessite une rénovation complète.

Une expertise réalisée en 2018 a notamment souligné l'absence d'isolation thermique, la vétusté des installations techniques et la nécessité de supprimer les barrières architecturales, afin de permettre l'accès aux locaux aux personnes en situation de handicap.

Il est également à relever que la structure du bâtiment en béton armé a été contrôlée en 2017 par un bureau d'ingénieur civil. Cette étude a conclu que l'état de la structure est sain.

4.2. Terrains et éclairage

La réfection complète du terrain principal du stade du Censuy est devenue impérative. En effet, après 44 ans d'utilisation, la structure du terrain est totalement dégradée et ne supporte plus son utilisation importante qui, normalement, se situe entre 20h et 25h hebdomadaires. Au fil du temps, malgré son entretien régulier, la sous-couche est devenue imperméable et anaérobie. Ceci a pour conséquence un mauvais enracinement de la surface engazonnée. Le gazon n'étant pas ou que très peu enraciné, la pratique du football devient quasiment impossible dans ces conditions. C'est pourquoi de nombreuses heures de réfection du terrain sont nécessaires après chaque match ou entraînement pour rendre au terrain une praticabilité minimale.

De plus, après de fortes précipitations, le terrain principal ne peut plus être utilisé pendant plusieurs jours et les matchs sont reportés, ce qui accentue encore davantage la pression exercée sur ce terrain sur une courte période. Pour toutes ces raisons, le prolongement de cette situation difficile n'est plus envisageable.

Le terrain « E » quant à lui, actuellement en herbe, ne permet pas une utilisation par tous les temps. Afin d'accroître le potentiel d'utilisation de ce terrain, sa mise en synthétique semble être l'option la plus intéressante.

Enfin, concernant l'éclairage, celui-ci est équipé aujourd'hui de luminaires halogènes très énergivores dont la durée de vie est, de plus, inférieure à celle des LED. Par ailleurs, un des luminaires a été foudroyé le 1^{er} août 2021, ce qui rend son remplacement obligatoire.

Partant de ce constat, et afin de poursuivre la ligne que s'est fixée la Municipalité en matière de transition énergétique, il est nécessaire d'équiper l'entier des luminaires du stade d'un éclairage LED.

4.3. Situation des réfectoires scolaires à Renens

Evolution des besoins en places de réfectoire au sud des voies

La demande en places de réfectoire n'a pas cessé d'augmenter ces dernières années à l'Espace repas du Léman, notamment depuis l'ouverture du nouveau collège du Censuy, avec le regroupement des élèves de 7^e et 8^e de l'Etablissement primaire Renens-Est.

L'APEMS (accueil pour enfants en milieu scolaire) du Léman étant complet à la période de midi, les enfants de 7^e et 8^e sont orientés à l'Espace repas du Léman. Ce style d'accueil parascolaire convient bien à ces enfants en quête de plus d'autonomie ainsi qu'aux parents et la Commune, car moins onéreux et plus facile à mettre en œuvre.

Parallèlement à l'orientation des élèves du primaire sur l'Espace repas du Léman, le nombre de demandes de repas chauds et de places de pique-nique a aussi fortement augmenté au niveau des élèves du secondaire. L'Espace repas du Léman est donc arrivé à saturation, phénomène qui s'est accentué avec l'ouverture de classes de raccordement en 2020. Si une solution a été trouvée avec la création d'un Espace Pique-Nique au Joran, la demande de places avec la possibilité d'un repas chaud, tant pour les élèves du primaire que pour ceux du secondaire, reste supérieure à l'offre. Dans la perspective des développements futurs, des alternatives doivent être trouvées.

Projet de partage des locaux – buvette du stade du Censuy

Les réponses au développement de l'accueil parascolaire des élèves du secondaire du site du Léman et des élèves du primaire du collège du Censuy sont intimement liées, les places des uns influant sur celles des autres.

L'ouverture de ce réfectoire permettra, par effet de domino, d'augmenter les places à disposition des élèves du secondaire à l'Espace repas du Léman. De plus, les plus grand.e.s de l'APEMS du Léman pourront libérer quelques places supplémentaires en étant dirigé.e.s vers le réfectoire du stade du Censuy. Quelle que soit l'évolution de l'accueil parascolaire, l'avantage de ce projet est qu'il répond prioritairement au besoin du club de football, tout en offrant l'opportunité d'exploiter un nouveau réfectoire avec quelques aménagements complémentaires de peu d'importance. Une mise en commun des deux surfaces (buvette et réfectoire) est possible lors de forte affluence pendant les week-ends.

La mutualisation souhaitée de la buvette permettra en outre une utilisation des bâtiments sur des plages horaires étendues.

5. Définition du projet

5.1. Bâtiment

Sur la base de l'expertise de l'état du bâtiment d'une part, des demandes des représentants du FC Renens, utilisateur des lieux d'autre part, un programme des travaux a été établi initialement comme suit:

- assainissement énergétique complet du bâtiment et mise aux normes actuelles;
- remplacement du chauffage existant à mazout par un système de sonde géothermique et pose de panneaux photovoltaïques nécessaires à son fonctionnement;
- suppression des barrières architecturales, mise en conformité des garde-corps;
- réfection de la couverture des gradins;
- désamiantage;
- réfection des locaux existants, ajout d'un vestiaire arbitre dame avec douche et toilette;
- aménagement de vestiaires individuels;
- aménagement d'un local de fitness.

5.2. Terrains et éclairage

L'état actuel du terrain « A » nécessite de procéder au décompactage complet de toute sa surface et de refaire entièrement les drainages en procédant à un changement de la structure de la terre existante. Ces travaux, d'une durée de deux mois, seront exécutés par des entreprises spécialisées.

La transformation du terrain « E », consistant à l'équiper d'une moquette synthétique de dernière génération, permettra une utilisation plus intensive de cette surface, soit davantage d'heures de jeu et d'entraînement, et ceci par tous les temps, sept jours sur sept et pendant toute l'année. Ainsi, il peut être estimé que le temps d'utilisation du terrain « E » pourrait être quadruplé.

Enfin, concernant l'éclairage du terrain « A », comme stipulé au point N° 4.2, celui-ci sera modifié en apportant une structure LED. Ce futur éclairage sera dimensionné de façon à limiter au maximum l'impact d'une pollution lumineuse sur le voisinage ainsi que sur la faune. Une étude sur l'alimentation par des panneaux photovoltaïques installés sur la nouvelle toiture des tribunes sera réalisée. L'option d'une batterie de stockage sera dès lors étudiée.

5.3. Evolution du projet du bâtiment

L'étude préliminaire menée par le bureau d'architecte a, dans un premier temps, permis d'établir les besoins du FC Renens ainsi que ceux de la Ville de Renens s'agissant de la mutualisation du réfectoire.

Après diverses consultations entre les services communaux et utilisateurs concernés (FC Renens, Enfance-Cohésion sociale, Sport), un projet définitif a été établi. Il s'agit d'agrandir la surface de la buvette existante et de rendre son espace modulable au gré de son utilisation. Chaque partie ayant un coin cuisine indépendant. La taille de la buvette prévue pour les besoins du club de football est également adaptée à l'exploitation d'un réfectoire. Avec environ 60 places, la buvette est suffisamment grande pour offrir un encadrement adéquat et un accueil de qualité.

En lien avec le bâtiment principal du stade, l'extension accueillera le nouvel espace de la buvette ainsi que le réfectoire scolaire, qui peuvent être réunis en fonction des besoins.

Intégré au paysage, le pavillon vise à s'articuler entre le stade actuel, tourné vers le terrain principal et son implantation plus générale dans le site scolaire et sportif du Censuy.

La matérialité se veut inspirée de l'esprit du lieu. Elle prévoit la construction d'un radier général en béton armé (extension non-excavée), sur laquelle repose une structure en bois indigène (poteaux et toiture). Le choix de la mise en œuvre des blocs de terre crue pour les murs, ainsi que la toiture végétalisée et munie des panneaux photovoltaïques, font écho à la volonté de s'ancrer dans la topographie actuelle. La nouvelle architecture proposée se veut paysagère et discrète, respectant les

principes du développement durable par l'utilisation de ressources pauvres en énergie grise et de provenance locale. L'ensemble du projet prévoit de réaliser un assainissement performant et exemplaire.

6. Installations provisoires

Pendant la durée des travaux, la mise à disposition des vestiaires des salles de gymnastique des collèges du Censuy et du Léman est envisagée afin de permettre aux utilisateurs du stade du Censuy de pouvoir disposer de lieux pour se changer. Nous pouvons ainsi éviter la mise en place d'installations provisoires.

7. Désignation des mandataires

7.1. Bâtiment

Dans le cadre de la Loi vaudoise sur les marchés publics, une procédure sur invitation a été lancée auprès de cinq bureaux de la place, désignés par la Municipalité.

Ces bureaux ont été choisis en fonction de leurs capacités et expériences à conduire ce type de projet.

Il était demandé aux concurrents:

- de proposer des solutions techniques et une approche méthodologique pour la réalisation de ce projet;
- de respecter l'enveloppe financière et les délais;
- d'annoncer les moyens et l'organisation du bureau pour atteindre les objectifs;
- d'établir une offre d'honoraires avec analyse de crédibilité.

Après étude des dossiers, la Municipalité a porté son choix sur le bureau Eponym à Lausanne. Ce dernier a été mandaté pour élaborer la phase d'avant-projet pour la rénovation du bâtiment du Stade du Censuy.

Pour les autres mandataires, bureaux d'ingénieurs, la procédure de gré à gré est applicable.

7.2. Terrains et éclairage

Pour la réfection complète du terrain principal, un bureau d'ingénieurs spécialisé dans les terrains de sport a d'ores et déjà été mandaté, selon une procédure de gré à gré, pour les phases d'avant-projet et de projet.

Ceci comprend les études liées:

- à la remise en état du terrain principal;
- au changement des pare-ballons;
- à la transformation du terrain « E » actuellement en herbe en terrain synthétique;
- à l'acquisition d'un système de tonte robotisé;
- à l'installation d'un système d'arrosage automatique.

Concernant l'étude de l'éclairage, il sera fait appel à un bureau d'ingénieurs spécialisé. En effet, les luminaires sont obsolètes, et un contrôle de la statique des mâts doit être effectué avant la mise en place d'un nouvel éclairage LED.

8. Devis et calendrier

8.1. Honoraires

Pour l'étude jusqu'aux soumissions rentrées, les honoraires comprennent les phases d'avant-projet, du projet définitif, les demandes d'autorisations, les appels d'offres et la préparation de l'exécution, soit:

Devis basé sur les offres rentrées

Bâtiment		
Assistance MO – appel offre architecte	CHF	9'000.-
Architecte	CHF	110'000.-
Ingénieur civil	CHF	15'000.-
Ingénieur chauffage/ventilation/sanitaires	CHF	34'000.-
Ingénieur électricien (y.c. panneaux photovoltaïques)	CHF	35'000.-
Ingénieur sécurité	CHF	1'500.-
Géomètre	CHF	6'000.-
Taxes et autorisations	CHF	5'000.-
Divers et imprévus (env. 10 %)	CHF	21'600.-
Sous-total TTC		237'100.-
Terrains		
Assistance MO – appel offre paysagiste	CHF	8'000.-
Bureau d'étude réfection terrain « A » et variantes	CHF	39'600.-
Bureau d'étude transformation terrain « E »	CHF	44'100.-
Etude éclairage du terrain « A »	CHF	19'100.-
Étude pour l'arrosage	CHF	5'000.-
Géomètre	CHF	4'000.-
Ingénieur sanitaire	CHF	1'400.-
Ingénieur géotechnicien, hydrogéologue et environnement	CHF	5'000.-
Analyses préliminaires (pollution)	CHF	6'500.-
Divers et imprévus (env. 10 %)	CHF	13'300.-
Sous-total TTC		146'000.-
TOTAL TTC	CHF	383'100.-

8.2 Calendrier

Selon la planification établie, le préavis de crédit d'ouvrage sera déposé au Conseil communal lors de du premier semestre 2023.

Le début des travaux est prévu dès septembre 2023. Ils devraient durer environ dix mois.

9. Incidences financières

9.1. Dépenses déjà engagées

A ce jour, les dépenses pour les études et l'analyse des variantes se montant à CHF 43'906.95 et se trouvent intégrées dans le présent préavis.

Ce montant a été financé dans le cadre du préavis N° 1-2021 - Autorisations générales 2021 – 2026, point N° 5 « *Le Conseil communal accorde à la Municipalité une autorisation générale pour la comptabilisation de certains frais d'études qui ne pouvaient être prévus au budget de fonctionnement, ceci à concurrence de CHF 100'000.- au maximum par cas* ».

Cette dépense a été enregistrée au bilan dans le compte d'attente d'investissement N° 9140.7018 – Etude – Réfection terrain et bâtiment Stade du Censuy.

9.2. Investissement

Comme décrit au chapitre 8.1, l'investissement pour les études d'avant-projet pour la rénovation et la réfection du stade du Censuy se monte à **CHF 383'100.- TTC.**

Cet investissement sera imputé dans les nouveaux comptes du patrimoine administratif suivants:

- compte N° 3450.2052.5030 - Etudes pour la rénovation, la réfection et la transformation du stade du Censuy – Bâtiment , amortissements sur 30 ans pour un montant de CHF 237'100.- TTC;
- compte N° 3450.2053.5030 - Etudes pour la rénovation, la réfection et la transformation du stade du Censuy – Terrains, amortissements sur 20 ans pour un montant de CHF 146'000.- TTC.

9.3. Plan des investissements

Cette dépense figure au plan des investissements 2021–2025, adopté par la Municipalité le 27 septembre 2021, comme suit: section 3450 - Installations sportives compte provisoire N° 3450.8007 5030 - Stade du Censuy - Réfection infrastructures pour un montant de CHF 3'000'000.-.

9.4. Coût du capital

A titre informatif, le coût moyen du capital (amortissements + intérêts) représente un coût de fonctionnement annuel de CHF 20'951.- pendant 20 ans et de CHF 11'461.- pendant les 10 années suivantes. Ce coût se décompose de la manière suivante :

Terrains

CHF 9'490.-: amortissements CHF 7'300.- (CHF 146'000.- divisé par 20) pendant 20 ans, intérêts CHF 2'190.- (CHF 146'000.- divisé par 2 et multiplié par 3%) pendant 20 ans.

Bâtiment

CHF 11'461.-: amortissements CHF 7'904.- (CHF 237'100.- divisé par 30) pendant 30 ans, intérêts CHF 3'557.- (CHF 237'100.- divisé par 2 et multiplié par 3%) pendant 30 ans.

9.5. Coût de fonctionnement

Hormis le coût du capital, il n'y a pas d'autres augmentations de charges liées au compte de fonctionnement.

10. Conclusion de la Municipalité

Ce projet s'articule autour de quatre volets:

1. la rénovation et l'assainissement du bâtiment existant;
2. l'agrandissement de la buvette du FC Renens et sa mutualisation avec un réfectoire scolaire;
3. la réfection du terrain « A » et de son éclairage;
4. la transformation du terrain E actuellement en herbe en terrain synthétique.

De manière générale, la Municipalité a la volonté de maintenir les activités sportives liées au football avec des infrastructures adéquates pour permettre aux plus de 500 membres actuels de pratiquer leur sport dans de bonnes conditions et d'offrir aux élèves du primaire fréquentant le collège du Censuy un lieu qui leur est dédié pour le repas de midi dans un cadre agréable. Le souci de durabilité

et de mutualisation des infrastructures a guidé aussi les choix et les propositions faites dans le présent préavis, ceci afin d'appliquer également à nos infrastructures sportives la ligne de conduite que la Municipalité s'est donnée en la matière pour les années à venir.

Le cahier des charges a été élaboré en concertation avec le FC Renens qui a pu nous faire part de ses besoins actuels et futurs.

Ce préavis demande un crédit d'étude pour la rénovation et la réfection du stade du Censuy qui permettra de présenter un préavis de crédit d'ouvrage à début 2023.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 21-2022 de la Municipalité du 9 mai 2022,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat Jean-Marc Dupuis et Frédérique Beauvois intitulé « Stade du Censuy – Des infrastructures saines et adaptées aux besoins ».

APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat Frédérique Beauvois intitulé « Au chaud et au sec: quelle offre pour nos élèves du secondaire ? ».

ALLOUE à la Municipalité un crédit d'étude de **CHF 383'100.- TTC** pour le Stade du Censuy: rénovation du bâtiment existant, extension de la buvette et sa mutualisation avec un réfectoire scolaire, réfection du terrain principal et de son éclairage ainsi que la transformation du terrain E.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif suivants;

- compte N° 3450.2052.5030 - Etudes pour la rénovation, la réfection et la transformation du stade du Censuy – Bâtiment (amortissements sur 30 ans);
- compte N° 3450.2053.5030 - Etude pour la rénovation, la réfection et la transformation du stade du Censuy – Terrains (amortissements sur 20 ans).

Cette dépense sera amortie en 30 ans (Etudes pour la rénovation, la réfection et la transformation du stade du Censuy – Bâtiment) et en 20 ans (Etudes pour la rénovation, la réfection et la transformation du stade du Censuy – Terrains), conformément à l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1^{er} janvier 2006) sur la comptabilité des communes.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 9 mai 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic:


Jean-François Clément

Le Secrétaire municipal:


Michel Veyre



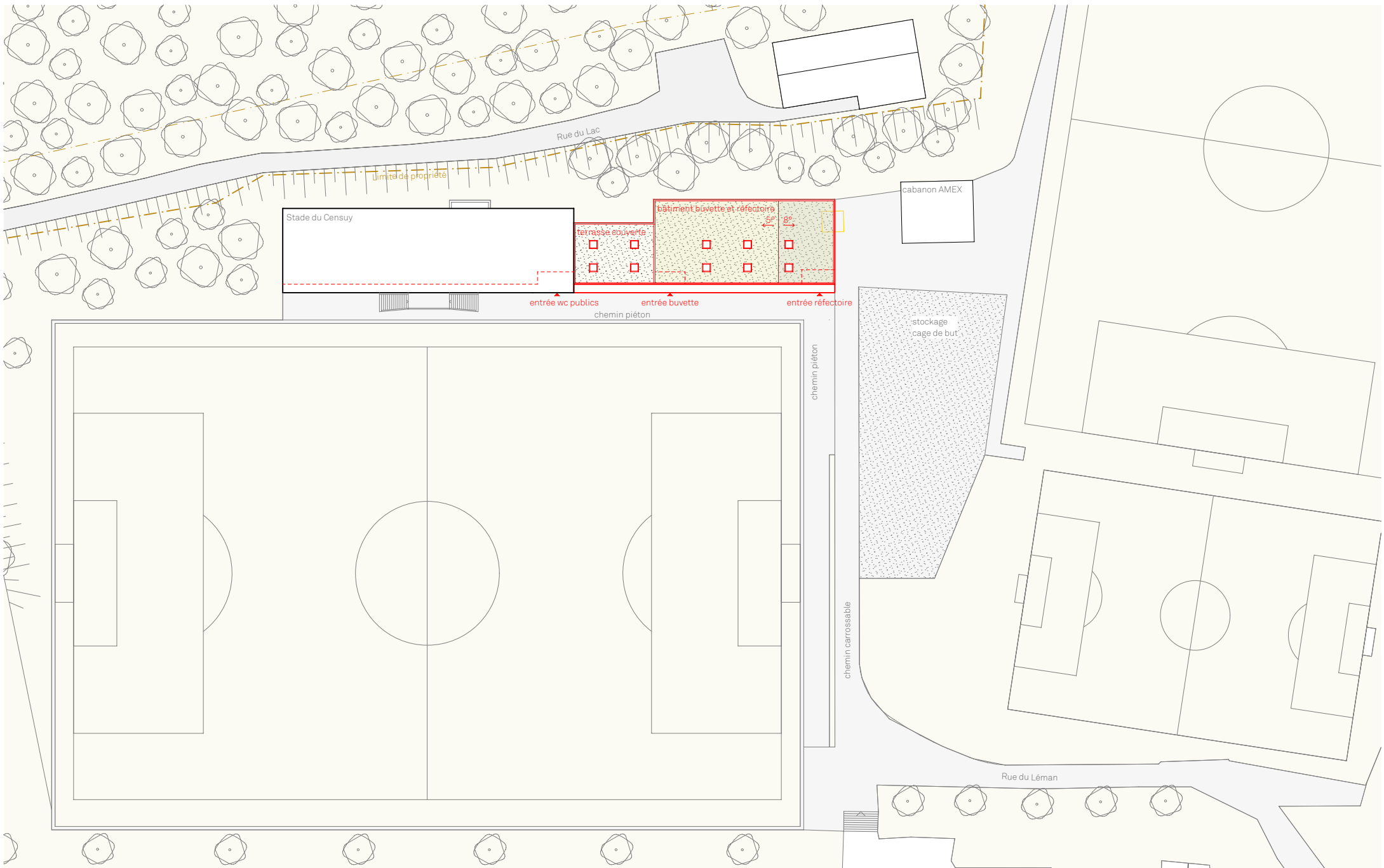
Membres de la Municipalité concerné.e.s: - M. Didier Divorner
- Mme Karine Clerc
- M. Oumar Niang
- Mme Patricia Zurcher Maquignaz

Annexes: - programme des locaux
- plan de situation du stade
- plans d'aménagement du bâtiment

Programme des locaux:

Code	Désignation	Nombre	Surface unitaire (m2)	Surface total (m2)	Commentaires
A	Bâtiment existant			577.2	
A000	Sous-sol			250.0	
A001	Vestiaires joueurs 5,6,7 et 8	4	13.8	55.2	
A002	Douches joueurs	2	5	10.0	
A003	WC joueurs	4	2.7	10.8	
A004	Salle de séchage joueurs	4	3.5	14.0	
A014	Cabines douches joueurs	2	1.5	3.0	
A005	Vestiaire arbitres	2	9.7	19.4	Un "Hommes" et un "Femmes"
A006	Douches arbitres	2	1.5	3.0	Un "Hommes" et un "Femmes"
A007	WC arbitres	2	1.5	3.0	Un "Hommes" et un "Femmes"
A008	Local fitness	1	33.7	34.7	
A009	Buanderie	1	11.4	11.4	
A010	Stockage	1	8.3	8.3	
A011	Halls /dégagements	Selon plan	54.7	54.7	
A012	Local technique (boiler)	1	16.2	16.2	
A013	Local technique (PAC)	1	6.3	6.3	
A100	Rez-de-chaussée			327.2	
A101	Vestiaires 1 et 4	2	20	40.0	
A102	Vestiaires 2 et 3	2	17.4	34.8	
A103	Douches joueurs	2	5.8	11.6	
A104	WC Joueurs	4	1.6	6.4	
A105	Cabines douches	4	1.4	5.6	
A106	Salle de séchage joueurs	2	5.4	10.8	
A107	Entraîneurs /soigneurs	1	13.9	13.9	
A108	WC entraîneurs	1	2.6	2.6	
A109	Douches entraîneurs	1	2.3	2.3	
A110	Concierge	1	7.6	7.6	
A111	Douche concierge	1	2	2.0	
A112	Matériel	1	16.5	16.5	
A113	Club	1	18.9	18.9	
A114	WC Publics Hommes	1	8.1	8.1	
A115	WC Publics Femmes	1	5.8	5.8	
A116	WC Publics PMR	1	4	4.0	
A117	Local technique (E)	1	16.2	16.2	
A118	Local nettoyage	1	16.4	16.4	
A119	Stockage FC Renens	1	33.1	33.1	
A120	Halls /dégagements	Selon plan	70.6	70.6	
B	Extension			280.7	
B101	Buvette FC Renens	1	42.3	42.3	24 places

B102	Bar FC Renens	1	12.4	12.4	
B103	Cuisine FC Renens	1	38	38	
B104	Stockage cuisine FC Renens	1	8.5	8.5	
B105	Réfectoire scolaire + vestiaire + hall	1	120	120	60 places
B106	Cuisine scolaire	1	13	13	
B107	Stockage cuisine scolaire	1	6.7	6.7	
B108	WC Hommes - Réfectoire	1	8.4	8.4	
B109	WC Femmes - Réfectoire	1	8.2	8.2	
B110	WC PMR - Réfectoire	1	5.1	5.1	
B111	Local nettoyage	1	6.7	6.7	
B112	Rangement	1	2	2	
B113	Dégagements	Selon plan	9.4	9.4	
C	Terrasse couverte			58.5	
C101	Terrasse couverte	1	58.5	58.5	



AVANT-PROJET
V3_SITUATION

91-21 PARC DES SPORTS DU CENSUY
Avenue du Censuy, 1020 Renens | Parcelle n°751

EPONYM

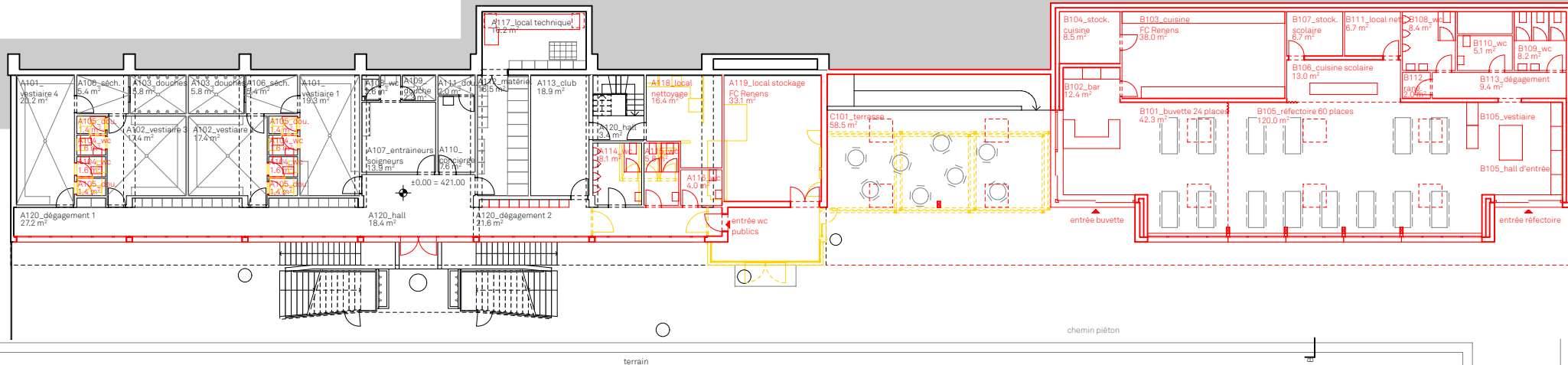
EPONYM SARL
ATELIER D'ARCHITECTURE

CH. DES FLEURETTES 28
CH-1007 LAUSANNE

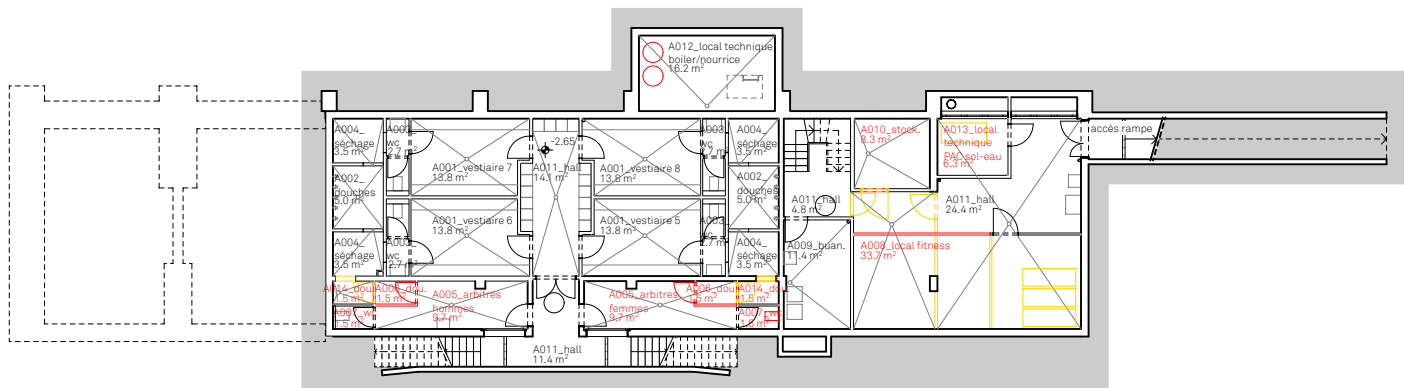
index --
plan 91-21_200 / A4

échelle 1:700/ swm
date 09.12.21

T 021 311 17 88
INFO@EPONYM.CH



REZ-DE-CHAUSSEE



SOUS-SOL

AVANT-PROJET
V3_REZ-DE-CHAUSSEE, SOUS-SOL

91-21 PARC DES SPORTS DU CENSUY
Avenue du Censuy, 1020 Renens | Parcelle n°751

EPONYM

EPONYM SARL
ATELIER D'ARCHITECTURE

CH. DES FLEURETTES 28
CH-1007 LAUSANNE

index --
plan 91-21_203, 202 / A4

échelle 1:300/ swm
date 09.12.21

T 021 311 17 88
INFO@EPONYM.CH